



VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Octobre 2019

LE MOT DU PRÉSIDENT



Depuis plusieurs années nos principales activités consistaient à empêcher des projets immobiliers d'ampleur. Nous avons eu la chance de voir à chaque fois nos efforts couronnés de succès.

Maintenant que le risque semble écarté pour un certain temps au moins, c'est le massif de la Sine qui est menacé. La probabilité d'incendie devient de plus en plus élevée. Mais aussi nous risquons de nous voir interdire une grande partie de la forêt par des propriétaires désirant privatiser leurs parcelles.

Dans ce numéro nous analyserons ces risques et envisagerons les solutions que nous pouvons proposer.

Vous pourrez lire également un compte rendu de la fête du quartier écrit par Marie, André vous présentera le circuit des 3 communes dont les topo-guides sont disponibles à l'office de tourisme et Denis vous expliquera comment obtenir un broyeur de végétaux dans les meilleures conditions. Vous retrouverez aussi les rubriques habituelles de Jacqueline et Éric : recettes et astuces et blagounette.

Je vous en souhaite bonne lecture !

Éric George

Devenir du massif de la Sine



Le réchauffement climatique que nous subissons depuis plusieurs années a pour conséquence une augmentation importante des feux de forêt dans le monde.

Chaque année nous subissons plusieurs périodes de canicule qui mettent en danger notre massif. Pour cet été, le risque semble écarté car ces épisodes se sont produits très tôt dans la saison et nous n'avons pas eu de vents violents.

Il est évident que dans l'avenir un incendie se produira, c'est maintenant qu'il faut agir pour avoir des chances de lutter efficacement contre le feu. Nous pensons que le débroussaillage de la

forêt est absolument nécessaire pour diminuer ce risque et faciliter la lutte contre les incendies. Pour y parvenir nous sommes convaincus que les autorités doivent changer le règlement des zones rouges et imposer aux propriétaires forestiers concernés de débroussailler leurs parcelles non-bâties.

Les élus locaux et les administrations en charge de la forêt devraient nous aider en faisant du lobbying pour obtenir cette modification du règlement. Nous allons leur demander.

Il existe au niveau du massif un second problème : son interdiction progressive au public.

Un propriétaire a fermé un chemin très fréquenté par les promeneurs et situé sur son terrain.

Un autre souhaite clore 14 hectares autour du Montgros.



Un troisième fait une enchère insensée pour obtenir 80 hectares en espaces naturels sans que l'on comprenne sa motivation.

Avec le premier, établir un dialogue permettrait sans doute de connaître les raisons de sa décision.

Pour le second, Vence Ouest est à l'initiative d'une lettre adressée au préfet, cosignée par plusieurs autres associations concernées par le massif. Nous lui exposons tout l'intérêt que cette forêt représente pour les Vençois comme pour les habitants de la Côte-d'Azur, les amoureux de la nature, les marcheurs, les parents emmenant leurs

enfants jouer et s'oxygéner, les personnes promenant leur fidèle compagnon à quatre pattes et combien il est important pour tous de laisser un libre accès au calme et à la nature !

Comme je vous le disais dans le bulletin du mois de septembre, la société Holdis demande au préfet d'échanger 126 hectares de forêt situés sur le territoire de La Colle-sur-Loup, contre l'attribution d'un droit à construire de 1000 m² environ sur les 14 hectares restants. Cet échange est soumis à plusieurs conditions qui figurent dans le règlement des zones espaces boisés classés (EBC). L'une d'entre-elles sera difficile à respecter. La valeur des 14 hectares avec une autorisation de construire 1000 m² doit être inférieure à la valeur des 126 hectares de friches forestières. De plus, le plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) s'applique aux zones EBC. Or, le PPRIF interdit toute construction entraînant une augmentation de la population dans les zones rouges. Nous travaillons avec certaines associations de La Colle-sur-Loup dans le but d'obtenir des informations sur ces négociations.

Quant au troisième propriétaire, madame Catherine Lelan, maire de Vence, comme l'a relaté Nice Matin récemment dans un excellent article très complet, a demandé au procureur de la république d'ouvrir une enquête pour comprendre les motivations de ce nouveau propriétaire. En effet il a surenchéri de plus d'un demi-million d'euros pour obtenir ces parcelles. Il faut noter cependant que cet acquéreur nous a évité de voir se construire un complexe sportif sur ce terrain.



Éric George

Fête de quartier

Comme si nous étions trop impatients de vous retrouver nous n'avons pas, cette année, attendu l'été pour vous convier à la Fête de notre quartier.

D'ailleurs pouvons nous encore faire confiance à l'été qui nous a si copieusement arrosés l'an passé !!!

Donc le 7 juin vous étiez invités à nous rejoindre à la Sine sur le terrain de la Bergerie. Dès le matin toute notre petite équipe était sur place pour installer les barnums, l'électricité, les tables, les barbecues. Rien n'est laissé au hasard : choix de la couleur des nappes, habillage de lierre des montants des barnums, et, raffinement suprême : quelques pétales de fleurs négligemment jetés sur les tables.



Désormais tout est prêt pour vous accueillir, la fête va pouvoir commencer. La musique va accompagner toute notre soirée ce qui permettra aux danseurs de se défouler malgré l'absence de parquet ciré ! Nous avons également un animateur qui, armé de son micro, passera de table en table, jouant au coordinateur pour vous conduire au buffet au bon moment.



Marie-Pierre, notre chanteuse, interprétera nos chansons préférées et c'est une fois encore en musique que se terminera la soirée.

Pour terminer ces quelques lignes à tous ceux et celles qui avaient choisi de nous consacrer leur soirée nous exprimons notre infinie reconnaissance. Merci pour votre fidélité et votre bonne humeur qui font la réussite de nos rendez-vous. Merci également pour votre participation au buffet qui chaque année nous régale et un grand merci à Monsieur Browaeyns qui nous permet de vous accueillir sur son terrain.



À L'AN PROCHAIN

Marie-Claude Treppoz

Déchets verts



Et aujourd'hui que faites vous de vos déchets verts ? Vaste problème.

Tous ceux qui ont la chance d'avoir un jardin et ils sont majoritaires dans notre quartier pensent que cette chance est devenue une vraie corvée : tasser les déchets dans le petit container prévu pour cela (encore faut il en avoir un !), les faire entrer difficilement dans le coffre de la voiture, partir à la déchetterie et faire parfois 4 ou 5 allers-retours : une vraie galère !

Une initiative intéressante (cf. info lue dans le N° 47 de # NOUS supplément de Nice Matin du 23/03/2019) vient d'être prise par le Syndicat en charge du traitement des déchets végétaux à Antibes qui propose une solution de broyage à domicile par la location d'un broyeur : la prestation coûte 80 euros HT l'heure – 40 euros la 1/2 h.

Le broyat est rendu aux usagers qui peuvent soit le réutiliser comme paillage ou dans le compost, soit le porter à la déchetterie (transport facilité).

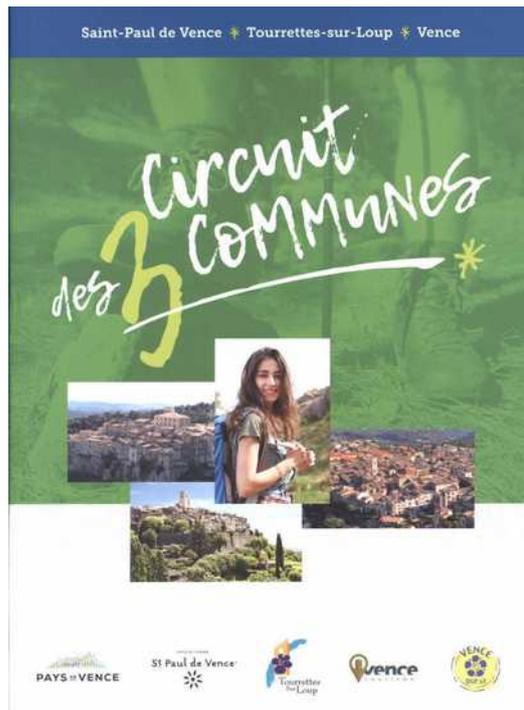
Pourquoi ne pas suggérer cette formule à la municipalité ?

Mais avant de faire une démarche nous aimerions avoir votre avis sur la question et connaître éventuellement le nombre de personnes intéressées, que vous soyez adhérent ou non.



Denis Treppoz

Circuit des 3 communes



Nous avons arpenté pendant deux ans tous les sentiers pédestres de la Sine sur Vence, Saint-Paul-de-Vence, La Colle-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup pour créer un circuit pédestre reliant ces quatre communes.

Il existe dans le massif forestier un nombre considérable de sentiers offrant des paysages remarquables, un trésor oublié par les Vençois et les touristes, qui hésitent à s'y aventurer. Si ces sentiers figurent sur la carte IGN, tous ne sont plus praticables, et souvent empruntent des parcelles privées.

La municipalité de La Colle-sur-Loup n'ayant pas souhaité se joindre au projet, ce ne sont finalement que trois itinéraires, empruntant des sentiers balisés par le conseil départemental, que nous vous proposons. Ces trois circuits relient :

- Vence à Saint-Paul-de-Vence ;
- Saint-Paul-de-Vence à Tourrettes-sur-Loup ;
- Tourrettes-sur-Loup à Vence.

L'idée est de valoriser le territoire du Pays de Vence, de sensibiliser les randonneurs à l'environnement naturel et d'éviter les intrusions sauvages sur des propriétés privées non autorisées.

Les trois circuits sont présentés dans une pochette, dans laquelle vous trouverez les cartes et les instructions utiles au repérage.

Les visiteurs peuvent aussi enchaîner les trois parcours avec une nuit dans chaque village, pour y découvrir les spécialités et le patrimoine spécifique de chacun.

Vous pouvez trouver le topoguide « CIRCUITS DES 3 COMMUNES » à l'office de tourisme de Vence, il est gratuit.



André Lebreton et Luc Gounaud

Trucs et astuces

Faire briller vos couverts.

Des traces de rouille, d'usure ou de calcaire se déposent sur vos couverts (argent, inox, acier inoxydable) : vous avez beau les passer dans le lave-vaisselle... rien n'y fait !



La solution miracle : LE CITRON

- découpez le citron en deux et enlevez les pépins ;
- pressez le fruit sur un torchon pour bien l'imbiber ;
- pressez le torchon sur les couverts à nettoyer.

Vous verrez que quelques frottements suffisent à faire briller de nouveau vos couverts.

En prime vous aurez l'agréable odeur du citron !



Jacqueline Lebreton

La blagounette de la gazette



J'étais assise dans la salle d'attente pour mon premier rendez-vous avec un nouveau dentiste quand j'ai remarqué que son diplôme était accroché sur le mur.

Il y était inscrit son nom et je me suis soudain remémoré un grand brun portant ce nom. Il était dans ma classe de lycée quelques 40 ans auparavant et je me demandais si cela pouvait être le même garçon pour qui j'avais craqué à l'époque ??

Quand je suis entrée dans la salle de soins, j'ai immédiatement écarté cette pensée de mon esprit. Cet homme grisonnant, dégarni et le visage marqué de profondes rides était bien trop vieux pour avoir été mon amour secret.

Quoique... Après qu'il eut examiné ma dent, je lui ai demandé s'il était allé au lycée Henry IV.

« Oui », m'a-t-il répondu.

« Quand avez-vous eu votre bac ? », ai-je demandé.

« 1979. Pourquoi cette question ? »

« Et bien, vous étiez dans ma classe », me suis-je exclamée.

Et c'est là que cet affreux vieux con m'a demandé : « Vous étiez prof de quoi ? »



Éric Stenger

Communiquez avec nous

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site Internet : <https://www.venceouest.fr/contact/>
- par courrier électronique : venceouest@laposte.net
- par courrier postal : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE**

et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

REJOIGNEZ-NOUS

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.



VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Adresse mail : _____

Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest

Le _____

Association loi 1901 n° 0061018881 - 284 chemin des Lentisques 06140 VENCE